

**Compte-rendu du Bureau Syndical du Pôle  
Mardi 25 mai 2021 à 18 heures 30  
Salle de réunion de la CCAVM**

Le mardi 25 mai 2021 à 18 heures 30, le Bureau Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la CCAVM à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**4 Délégués présents** : Sylvie CHARPIGNON, Pascal GERMAIN, Didier IDES et Nathalie LABOSSE.

**Assiste à la réunion** : Antoine NICOL, Directeur.

Date de la convocation	17 mai 2021
Délégués en fonction	4
Délégués présents	4
Délégué présent ayant un pouvoir de vote	0

**Secrétaire de séance** : Sylvie CHARPIGNON.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les présents.
- Le Président rappelle l'ordre du jour, qui ne suscite aucune observation.

**O.J N° 1 : APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DU 11 DECEMBRE 2020 ET 10 MAI 2021**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du 11 décembre 2020 et celui du 10 mai 2021 sont **ADOPTÉS à l'unanimité**.

**OJ N° 2 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE DE LA MAISON DES ETUDIANTS EN SANTE**

**Attribution du marché de maîtrise d'œuvre « réaménagement d'un ancien bâtiment en Maison des étudiants en santé »** (*Rapporteur le Président*) : pour donner suite à la résiliation amiable de maîtrise d'œuvre du cabinet CHAMOIN-MELSENS concernant la création d'une Maison des étudiants en santé, le Président explique qu'une consultation a été lancée pour la reprise de celui-ci. Après avoir exposé, en cours de séance, l'analyse des offres reçues et la proposition de la Commission d'appel d'offres réunie ce jour à 18 heures, il propose au Bureau Syndical de délibérer pour :

- Retenir l'offre commerciale la plus avantageuse,
- Autoriser le Président à signer les pièces du marché et autres documents inhérents à la délibération.

**Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre concernant la phase réalisation comprenant les éléments de mission : **DET, VISA AOR et DOE** ainsi que la mission complémentaire **OPC** et reprise du dossier pour le réaménagement d'un ancien bâtiment en Maison des étudiants en santé à la **SARL NEW CONCEPT** sise 4 rue de l'hôpital à **AVALLON** pour un montant de trente-deux mille cinq cent euros HT (32 500,00 euros HT), soit trente-neuf mille euros TTC (39 000,00 euros TTC),
- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre concernant la phase réalisation comprenant les éléments de mission pour les corps d'état « fluides » pour le réaménagement d'un ancien bâtiment en Maison des étudiants en santé à la **SAS FEBUS INGENIERIE** sise 13 rue du Golf à **QUETIGNY** pour un montant de trois mille huit cent quatre-vingt-cinq euros HT (3 885,00 euros HT), soit quatre mille six cent soixante-deux euros TTC (4 662,00 euros TTC),
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces des marchés et autres documents inhérents à la délibération.

**OJ N° 3 : AFFAIRES FINANCIERES**

**1°) Association « Couleurs Musique » de SAINTE-VERTU** (*Rapporteurs : le Président et le Directeur*) : le Président explique que le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 5 000,00 euros à l'association, qui souhaite proposer des concerts dédiés à la découverte de la musique classique à SAINTE VERTU. Prévue initialement en 2020, cette action a été reportée en 2021 et 2022. Selon les explications apportées en cours de séance par le Directeur, il est proposé au Bureau Syndical de délibérer pour valider cette décision et, le cas échéant, autoriser le Président à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage de cette action telle qu'elle est présentée, étant précisé que l'aide de 5 000,00 euros serait budgétisée sur les exercices comptables

2021 et 2022.

**Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **VALIDE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 5 000,00 euros à l'association « Couleurs Musique » de SAINTE-VERTU, pour l'organisation de concerts classiques à SAINTE –VERTU répartie sur le budget 2021 (1 250,00 euros ) et celui de 2022 (3 750,00 euros).**
- **AUTORISE le Président à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage de l'organisation.**

**2°) Le ciné-club François TRUFFAUT d'AVALLON (Rapporteurs : le Président et le Directeur) :** le Président explique que le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000,00 euros au ciné-club, qui souhaite organiser le 17<sup>ème</sup> festival « trois étoiles » à AVALLON. Prévues initialement en 2020, cette action est reportée en octobre 2021. Selon les explications apportées en cours de séance par le Directeur, il est proposé au Bureau Syndical de délibérer pour valider cette décision et, le cas échéant, autoriser le Président à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage de cette action telle qu'elle est présentée.

**Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **VALIDE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000,00 euros à l'association « ciné-club François TRUFFAUT » d'AVALLON, pour l'organisation du 17<sup>ème</sup> festival « trois étoiles » en octobre 2021 à AVALLON.**
- **AUTORISE le Président à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage de l'organisation.**

**3°) Association du château de Monthelon à MONTREAL (Rapporteurs : le Président et le Directeur) :** le Président explique que le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 5 000,00 euros à l'association, qui souhaite organiser les Nuits du cirque. Prévues initialement en 2020, cette manifestation est reportée en novembre 2021. Il s'agit de deux représentations sous chapiteau pour un public scolaire et « tout public ». Selon les explications apportées en cours de séance par le Directeur, il est proposé au Bureau Syndical de délibérer pour valider cette décision et, le cas échéant, autoriser le Président à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage de cette action telle qu'elle est présentée.

**Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **VALIDE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 5 000,00 euros à l'association du Château de Monthelon à MONTREAL, pour l'organisation « des nuits du cirque » en novembre 2021.**
- **AUTORISE le Président à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage de l'organisation.**

**4°) Association des Amis de Max-Pol FOUCHET (Rapporteurs : le Président et le Directeur) :** le Président explique que le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 000,00 euros à l'association, qui souhaite réaliser un film documentaire hommage à Max-Pol FOUCHET à partir de vidéos réalisées à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire de son décès. Selon les explications apportées en cours de séance par le Directeur, il est proposé au Bureau Syndical de délibérer pour valider cette décision et, le cas échéant, autoriser le Président à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage de cette action telle qu'elle est présentée.

**Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **VALIDE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2 000,00 euros à l'association des Amis de Max Pol FOUCHET, pour la réalisation d'un film documentaire hommage à Max Pol FOUCHET à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire de son décès.**
- **AUTORISE le Président à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage de l'organisation.**

**5°) Association « Musique à SAINT-LEGER-VAUBAN » (Rapporteurs : le Président et le Directeur) :** le Président explique que le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 027,00 euros à l'association qui souhaite organiser trois concerts de musique classique à l'Abbaye de la Pierre-qui-vire et à l'église de SAINT-LEGER-VAUBAN en juillet 2021. Selon les explications apportées en cours de séance par le Directeur, il est proposé au Bureau Syndical de délibérer pour valider cette décision et, le cas échéant, autoriser le Président à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage de ce projet tel qu'il est présenté.

**Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **VALIDE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 027,00 euros à l'association « Musique à SAINT LEGER VAUBAN », pour l'organisation de trois concerts classiques en juillet 2021.**
- **AUTORISE le Président à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage de l'organisation.**

**6°) Association « le 47 » de BROSSES (Rapporteurs : le Président et le Directeur) :** le Président explique que le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 200,00 euros

à l'association, qui souhaite organiser une manifestation le 15 août 2021 intitulée « **Récolte : Rencontres et cultures** ». Il s'agira d'une exposition et de rencontres orientées vers la relation entre la culture et l'agriculture. Selon les explications apportées en cours de séance par le Directeur, il est proposé au Bureau Syndical de délibérer pour valider cette décision et, le cas échéant, autoriser le Président à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage de cette manifestation telle qu'elle est présentée.

**Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **VALIDE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 200,00 euros à l'association « le 47 » de BROSES, pour l'organisation d'une manifestation le 15 août 2021 intitulée « Récolte : Rencontres et cultures ».**
- **AUTORISE le Président à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage de l'organisation.**

**7°) Association « Maison Hirondelle » de MONTREAL** (*Rapporteurs : le Président et le Directeur*) : le Président explique que le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000,00 euros à l'association qui souhaite organiser « le printemps des poètes ». Initialement prévu en mars 2021, divers événements ont dû être reportés. Selon les explications apportées en cours de séance par le Directeur, il est proposé au Bureau Syndical de délibérer pour valider cette décision et, le cas échéant, autoriser le Président à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage de cette manifestation telle qu'elle est présentée.

**Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **VALIDE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 000,00 euros à l'association « Maison Hirondelle » de MONTREAL, pour l'organisation du printemps des poètes en 2021.**
- **AUTORISE le Président à signer une convention d'application de ladite décision avec l'association, maître d'ouvrage de l'organisation.**

<b>OJ N°4 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES</b>
--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.

Pascal GERMAIN

Nathalie LABOSSE

Sylvie CHARPIGNON

Didier IDES